



LA VILLE DE SAINTE-MAXIME RECRUTE

UN GARDIEN DES CIMETIERES NON LOGÉ

Direction Citoyenneté et Domaine Public

Service : Occupation du Domaine Public - Responsable : Valérie LAYE

PRESENTATION

La commune de Sainte-Maxime recherche un gardien des cimetières non logé.

LE POSTE

Type de contrat :

Contrat à durée déterminée ou titulaire

Temps complet

Missions du poste :

- ✓ Effectuer l'ouverture et la fermeture des cimetières selon les horaires définis dans le règlement intérieur du cimetière
- ✓ Accueillir, renseigner et orienter les familles et les opérateurs funéraires habilités
- ✓ Entretien de l'enceinte des cimetières (taille, désherbage, travaux de peinture, entretien du mobilier et de l'outillage...)
- ✓ Veiller à la propreté générale du site (assurer le nettoyage du bureau du gardien, des toilettes publics et des extérieurs, vidage des corbeilles de propreté et des containers (tri sélectif...))
- ✓ Veiller au respect du règlement intérieur
- ✓ Renseigner, réceptionner et accompagner les convois jusqu'au lieu d'inhumation
- ✓ Représenter la commune lors des opérations funéraires dans les cimetières (inhumations)
- ✓ Surveiller les travaux dans le cimetière
- ✓ Tenir à jour le plan des concessions
- ✓ Contrôler et enregistrer les inhumations et les exhumations
- ✓ Transmettre les réclamations au responsable de service

CONDITIONS D'EXERCICE

- ✓ Travail en extérieur par tous les temps, seul ou en équipe, présence lors des cérémonies
- ✓ Véhicule et téléphone de service – Permis B obligatoire
- ✓ Manipulation de charges lourdes, station debout prolongée
- ✓ Port de vêtements de sécurité obligatoire et EPI
- ✓ Astreinte téléphonique pendant les horaires d'ouverture des sites
- ✓ Horaires calés sur les horaires d'ouverture et de fermeture des cimetières
 - Horaires d'hiver : du lundi au vendredi 08h00/12h00 – 13h30/17h00 (37h30/semaine/6mois)
 - Horaires d'été : du lundi au vendredi 07h30/12h00 – 15h30/19h00 (40h00/semaine/6mois)

Pour des raisons de service, possibilité d'heures supplémentaires en dédommagement de l'agrandissement de l'amplitude horaire

- En l'absence du gardien logé :

Astreinte 1 week-end sur 2 : ouverture et fermeture des sites + inhumation samedi matin, le cas échéant

- ✓ Pour des raisons de service, pas de congés entre le 1er octobre et le 15 novembre (période Toussaint) et présence obligatoire le 1er novembre

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Contact direct avec les familles
- ✓ Contact et travail avec les opérateurs funéraires habilités, les services techniques (voirie, espaces verts et magasin) et la police municipale
- ✓ Collaboration, échanges et transmissions d'information avec le deuxième gardien
- ✓ Echanges et transmissions d'informations régulières avec la responsable de service

POUR NOUS REJOINDRE

Sainte-Maxime, c'est la collectivité où il fait bon travailler et nous avons besoin de VOUS !

Pour postuler à cette offre : envoyer CV + lettre de motivation par mail à drh-recrutement@ste-maxime.fr . Ou sur le site internet de la ville de Sainte-Maxime, rubriques : « mes démarches » - « les offres d'emploi ».